



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-60

Migrantes et migrants, que ferait l'économie du canton sans leurs contributions ?

Auteur-e-s :	Jaquier Armand / Rey Alizée
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	28.02.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	01.03.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	30.05.2023

I. Question

Lorsque l'on parle de la migration, le plus souvent, il est fait état des difficultés rencontrées et des possibles charges pour les collectivités.

Beaucoup semblent s'inquiéter des effets négatifs que la population ne disposant pas d'un passeport suisse (afin de faciliter la lecture nous utiliserons par la suite les mots migrantes et migrants) engendrerait, notamment sur le système de santé et les assurances sociales. Ces questions peuvent laisser croire que cette population serait entièrement à la charge de la population possédant un passeport suisse.

Il est rarement évoqué l'apport, souvent indispensable, des migrantes et migrants sur la production de biens, la réalisation d'infrastructures, le volume de consommation, le financement des assurances sociales, etc.

Afin d'avoir une vue la plus objective possible et de tenir compte du maximum d'aspects, il est demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes ainsi que de récolter les données utiles.

Monde du travail et économie :

1. Quelle est la part du PIB générée par le travail et la consommation des migrantes et migrants ?
2. Quelle part des commandes ne pourrait pas être honorée dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?
3. Combien de patients ne pourraient pas être soignés dans nos hôpitaux dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?
4. Combien de résidents et résidentes ne pourraient pas être admis ou hébergés dans nos EMS dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?
5. Quels sont le nombre et la proportion de travailleuses migrantes et de travailleurs migrants actifs dans le canton ?
6. Quels sont le nombre et la proportion d'entreprises détenues totalement ou partiellement par des migrantes et des migrants ?

7. Quels sont le nombre et la proportion de travailleuses migrantes et de travailleurs migrants :
- a) dans le secteur de l'agriculture (Noga, 011 à 016)
 - b) dans le secteur de l'industrie alimentaire (Noga, 10 et 11)
 - c) dans divers secteurs industriels (Noga, 17 à 30)
 - d) dans le secteur du travail du bois, fabrication de meubles, montage de charpentes et travaux de menuiserie, (Noga, 16, 32, 439101 et 4332)
 - e) dans le secteur de la construction bâtiment, du génie civil, les travaux de construction spécialisée (Noga, 41, 42 et 43 sans les chiffres Noga 439101 et 4332)
 - f) dans le commerce de détail (Noga, 47)
 - g) dans l'hébergement et la restauration (Noga, 55 et 56)
 - h) dans les activités hospitalières (Noga, 861)
 - i) dans les activités des médecins et des dentistes (Noga, 862)
 - j) dans les autres activités pour la santé humaine (Noga, 869)
 - k) dans l'hébergement médicalisé (Noga, 871)
 - l) dans l'hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques (Noga, 873)

Formation professionnelle :

8. Quelle est la part des migrantes et migrants y compris les deuxièmes générations naturalisées :
- a) qui terminent leur formation initiale (CFC, AFP) de manière globale
 - b) qui terminent leur formation initiale dans les branches dites manuelles
 - c) qui terminent leur formation initiale dans les branches dites commerciales

Assurances sociales :

9. Quelle est la part salariée des cotisations aux assurances sociales notamment l'AVS et l'AI qui est versée par les migrantes et migrants ?

Situation économique des personnes :

10. Quelle est la part des migrantes et migrants dont le salaire mensuel, y compris 13^e pour un équivalent plein temps, dans les tranches définies ci-dessous :
- > Moins de 3000 francs
 - > Entre 3001 et 4000 francs
 - > Entre 4001 et 5000 francs
 - > Entre 5001 et 7000 francs
 - > Entre 7001 et 8000 francs
 - > Entre 8001 et 10000 francs
 - > Entre 10001 et 12000 francs
 - > Entre 12001 et 15000 francs
 - > Pus de 15001 francs

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat tient à souligner le rôle important que jouent les travailleurs et travailleuses migrant-e-s dans l'économie cantonale. Leur contribution est à la fois tangible et intangible, et leur présence est un atout pour le canton. Ils et elles représentent en effet une main-d'œuvre avec des qualifications multiples et diverses, qui permet de répondre aux besoins des entreprises locales pour se développer et se renforcer. Les personnes issues de la migration participent également à l'entrepreneuriat et contribuent à soutenir la consommation générant des emplois et des revenus pour l'économie locale. Cela impacte de manière positive la création d'emplois et la croissance économique du canton.

1. *Quelle est la part du PIB générée par le travail et la consommation des migrantes et migrants ?*

La littérature sur le sujet s'accorde à dire que ce qui importe pour mesurer la richesse économique d'une région c'est le PIB par habitant. En outre, beaucoup de facteurs peuvent contribuer à la croissance économique, notamment la sécurité du droit, les investissements locaux ou internationaux, la capacité d'innovation, les dépenses publiques ou encore l'ouverture des marchés. La migration et plus généralement l'accroissement de la population (y c. la migration intercantonale) augmente la taille de la main d'œuvre et contribue à la croissance économique. L'ampleur de cet impact peut varier selon divers facteurs tels que le niveau de formation et de compétences des personnes immigrantes, les secteurs économiques dans lesquels elles travaillent ainsi que le niveau d'intégration et de cohésion sociale de la société d'accueil. Dans le canton de Fribourg, on peut constater entre 1997 (début de la série sur le PIB cantonal) et 2021 une forte croissance de la population résidente permanente (+43%). Elle est essentiellement due aux mouvements de la population intercantonaux et internationaux (en particulier les années suivant la conclusion des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE). Dans cet intervalle le PIB réel a aussi fortement augmenté (+58%) et le PIB réel par habitant a cru de 10% (voir Graphique 1). A noter que cette période économique a été caractérisée par des événements pesant négativement sur la croissance économique : l'effondrement des cours boursiers entre 2000 et 2003, la guerre en Irak (2003), la crise financière de 2008, la fin du taux plancher du franc Suisse / Euro (2015) et la crise de la COVID-19 (2020).

2. *Quelle part des commandes ne pourrait pas être honorée dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?*

Les réponses ci-dessous, en particulier la question 7, montrent que les personnes de nationalité étrangère sont fortement présentes dans tous les secteurs et branches économiques. Elles contribuent ainsi à la richesse du canton, à son fonctionnement, à son approvisionnement et à son développement.

3. *Combien de patients ne pourraient pas être soignés dans nos hôpitaux dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?*

Selon la statistique des hôpitaux (KS, 2019), les hôpitaux et cliniques du canton de Fribourg emploient environ 30 % de professionnels de santé (personnel soignant sans les médecins) possédant un diplôme d'origine étrangère. Parmi ces hôpitaux, l'hôpital fribourgeois (HFR) emploie 30 % de personnel médico-soignant (y compris les médecins) avec un passeport étranger alors qu'au niveau des collaborateurs/trices du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), cette proportion se monte à 40 %. Par ailleurs, il s'agirait également de tenir compte de l'ensemble des autres fonctions exercées pour l'exploitation d'une institution de santé (cuisine, technique,

intendance). Ainsi, bien qu'il soit complexe d'évaluer l'impact exact du non-recours au personnel étranger pour ces institutions, il est vraisemblable que le nombre de prestations devrait être réduit.

4. *Combien de résidents et résidentes ne pourraient pas être admis ou hébergés dans nos EMS dans le cas où les migrantes et migrants ne seraient pas présents ?*

Pour les EMS, il n'existe pas de données cantonales sur la proportion de personnel étranger. Néanmoins, à l'instar des hôpitaux, le bon fonctionnement de ces institutions serait sans doute également impacté sans ce personnel.

5. *Quels sont le nombre et la proportion de travailleuses migrantes et de travailleurs migrants actifs dans le canton ?*

En 2021, sur les 169'532 personnes actives occupées dans le canton de Fribourg, 25% sont de nationalité étrangère selon le Relevé Structurel (voir Tableau 1). Au niveau national, ce taux se situe à 27%.¹

6. *Quels sont le nombre et la proportion d'entreprises détenues totalement ou partiellement par des migrantes et des migrants ?*

Environ 20% des personnes actives occupées indépendantes ou propriétaires de leur entreprise sont de nationalité étrangère. (Voir Tableau 2).

7. *Quels sont le nombre et la proportion de travailleuses migrantes et de travailleurs migrants [dans les secteurs suivants] :*

Les personnes actives occupées de nationalité étrangère sont plus fortement représentées (+40% des personnes actives occupées) dans les branches ou groupes NOGA suivants (les résultats sont présentés dans le Tableau 3) :

- > Secteur secondaire : l'industrie alimentaire (42%) et le secteur de la construction bâtiment, du génie civil, les travaux de construction spécialisée (53%) ;
- > Secteur tertiaire : l'hébergement et la restauration (51%).

8. *Quelle est la part des migrantes et migrants y compris les deuxièmes générations naturalisées :*

- > *qui terminent leur formation initiale (CFC, AFP) de manière globale ?*
- > *qui terminent leur formation initiale dans les branches dites manuelles ?*
- > *qui terminent leur formation initiale dans les branches dites commerciales ?*

Le Tableau 4 présente, pour 2021, le nombre total de diplômes délivrés en fin de formation professionnelle selon le domaine de formation pour le canton de Fribourg ainsi que la part de diplômes délivrés à des étudiantes ou étudiants de nationalités étrangères. 22% des personnes diplômées d'un CFC ou AFP sont de nationalité étrangère. La part de diplôme délivrés à des étudiantes ou étudiants de nationalité étrangère est plus importante pour les AFP (47,5%) que les CFC (20,0%). Parmi les domaines de formation importants (plus de 80 diplômes délivrés, CFC et AFC confondus), il est à noter une surreprésentation des personnes diplômées de nationalité étrangère dans la Vente en gros et au détail (39,9%), les Soins infirmiers et formation de sage-femmes (35,9%), la Construction et génie civil (35,4%), et l'Hôtellerie et services de restauration (33,3%). Les personnes de nationalité étrangère sont légèrement sous-représentées parmi celles ayant achevé, en 2021, un diplôme de formation initiale dans la branche de formation Mécanique et techniques apparentées (13,5%) et Commerce et administration non définis (14,4%).

9. *Quelle est la part salariée des cotisations aux assurances sociales notamment l'AVS et l'AI qui est versée par les migrantes et migrants ?*

L'encaissement des cotisations AVS/AI/APG/AC auprès des personnes qui exercent une activité lucrative et auprès des personnes sans activité lucrative est du ressort des quelque cent caisses de compensations. Leur activité est régie par le droit fédéral. Ni le Conseil d'Etat, ni l'administration cantonale ne disposent des informations à ce sujet. Il n'y a par ailleurs pas d'informations relatives à la nationalité transmises lors de l'annonce des salaires aux caisses de compensation par les employeurs. Il n'est par conséquent pas possible de répondre à cette question.

10. *Quelle est la part des migrantes et migrants dont le salaire mensuel, y compris 13e pour un équivalent plein temps, dans les tranches définies ci-dessous :*

Selon les données de l'enquête Suisse sur la structure des salaires de 2020 (voir Graphique 2), dans le canton de Fribourg, plus de 40% des actifs occupés gagnent un salaire net entre 5001 et 7000 francs par mois pour un poste équivalent plein temps, quelle que soit leur nationalité (suisse : 46%, étrangère : 42%). 23% des personnes actives occupées de nationalité suisse gagnent un salaire mensuel de 5000 ou moins pour un poste équivalent plein temps. Cette proportion est de 42% pour les personnes actives occupées de nationalité étrangère. Parmi les personnes actives occupées de nationalité suisse, 32% gagnent plus de 7000 par mois, contre 15% parmi celles de nationalité étrangère (voir Graphique 10). Les écarts de salaires entre salariés de nationalité suisse ou étrangère peuvent en partie s'expliquer par le statut de séjour et d'autres facteurs déterminants pour le salaire (formation, profession, branche, âge, genre, région d'activité etc.). Des analyses effectuées par le SECO (2022) au niveau national montrent que sur la période 2010-2020, l'évolution du salaire médian des actifs étrangers a été similaire à celle du salaire médian des Suisses (+0,7 %). Le seuil qui détermine un bas salaire en Suisse en 2020 selon la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS), s'élève à CHF 4'443 brut par mois (Enquête suisse sur la structure des salaires - ESS, 2020).

III. Annexes

1. Tableau 1

Personnes actives occupées selon la nationalité, en 2021

	Nombre de personnes	IC (en %)	Pourcentage
Suisses	126 964	2,2	74,9
Etrangers	42 568	5,5	25,1
Total	169 532	1,7	100,0

L'univers de base du relevé structurel contient toutes les personnes de la population résidante permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé.

Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte.

Source : OFS - Relevé structurel (RS) / Service de la statistique du canton de Fribourg.

2. Tableau 2

Personnes actives occupées indépendantes ou propriétaires de l'entreprise, en 2021

	Nombre de personnes	IC (en %)	Pourcentage
Suisses	15 556	8,7	81,4
Etrangers	3 556	20,2	18,6
Total	19 112	7,9	100,0

L'univers de base du relevé structurel contient toutes les personnes de la population résidante permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte.

Source : OFS - Relevé structurel (RS) / Service de la statistique du canton de Fribourg.

3. Tableau 3

Personnes actives occupées selon l'activité économique, en 2021

	Total			Suisses			Etrangers		
	N	IC	%	N	IC	%	N	IC	%
Secteur primaire	3 733	18,7	100,0	3 402	19,4	91,1	[331]	[68,6]	[8,9]
Secteur de l'agriculture (Noga, 011 à 016)	3 400	19,6	100,0	3 111	20,3	91,5	[289]	[73,4]	[8,5]
Autres secteur primaire	[333]	[61,4]	100,0	[290]	[64,4]	[87,3]
Secteur secondaire	38 397	5,5	100,0	23 639	7,0	61,6	14 758	9,8	38,4
Secteur de l'industrie alimentaire (Noga, 10 et 11)	6 649	14,0	100,0	3 832	17,9	57,6	2 818	22,7	42,4
Divers secteurs industriels (Noga, 17 à 30)	12 926	9,8	100,0	8 895	11,6	68,8	4 031	18,8	31,2
Secteur du travail du bois, fabrication de meubles, montage de charpentes et travaux de menuiserie, (Noga, 16, 32, 439101 et 4332)	2 759	21,9	100,0	2 239	23,9	81,2	[520]	[53,7]	[18,8]
Secteur de la construction bâtiment, du génie civil, les travaux de construction spécialisée (Noga, 41, 42 et 43 sans les chiffres Noga 439101 et 4332)	12 766	10,4	100,0	5 945	14,7	46,6	6 821	14,9	53,4
Autres secteur secondaire	3 297	19,5	100,0	2 729	21,2	82,8	[568]	[50,3]	[17,2]
Secteur tertiaire	119 557	2,4	100,0	93 743	2,9	78,4	25 814	7,2	21,6
Commerce de détail (Noga, 47)	11 198	10,7	100,0	7 955	12,4	71,0	3 242	21,6	29,0

	Total N	IC	%	Suisses N	IC	%	Etrangers N	IC	%
Hébergement et la restauration (Noga, 55 et 56)	5 379	16,3	100,0	2 647	22,1	49,2	2 732	24,1	50,8
Activités hospitalières (Noga, 861)	5 708	14,6	100,0	4 438	16,3	77,8	[1 269]	[32,8]	[22,2]
Activités des médecins et des dentistes (Noga, 862)	2 788	21,1	100,0	2 043	24,1	73,3	[744]	[43,5]	[26,7]
Autres activités pour la santé humaine (Noga, 869)	3 680	18,2	100,0	2 827	20,4	76,8	[853]	[40,4]	[23,2]
Hébergement médicalisé (Noga, 871)	5 393	15,5	100,0	3 517	18,6	65,2	[1 876]	[28,0]	[34,8]
Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques (Noga, 873)	1 730	26,8	100,0	[1 577]	[27,9]	[91,2]
Autres secteur tertiaire	83 683	3,2	100,0	68 738	3,6	82,1	14 945	9,6	17,9
Sans indication ou non attribuable	7 844	12,9	100,0	6 180	14,2	78,8	[1 664]	[30,7]	[21,2]
Total	169 532	1,7	100,0	126 964	2,2	74,9	42 568	5,5	25,1

L'univers de base du relevé structurel contient toutes les personnes de la population résidente permanente âgées de 15 ans révolus ou plus et vivant dans un ménage privé. Les diplomates, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille, ainsi que les personnes qui vivent dans un ménage collectif ne sont pas pris en compte.

Source : OFS - Relevé structurel (RS) / Service de la statistique du canton de Fribourg.

4. Tableau 4

Examens de fin de formation professionnelle initiale selon le domaine de formation et la nationalité, en 2021

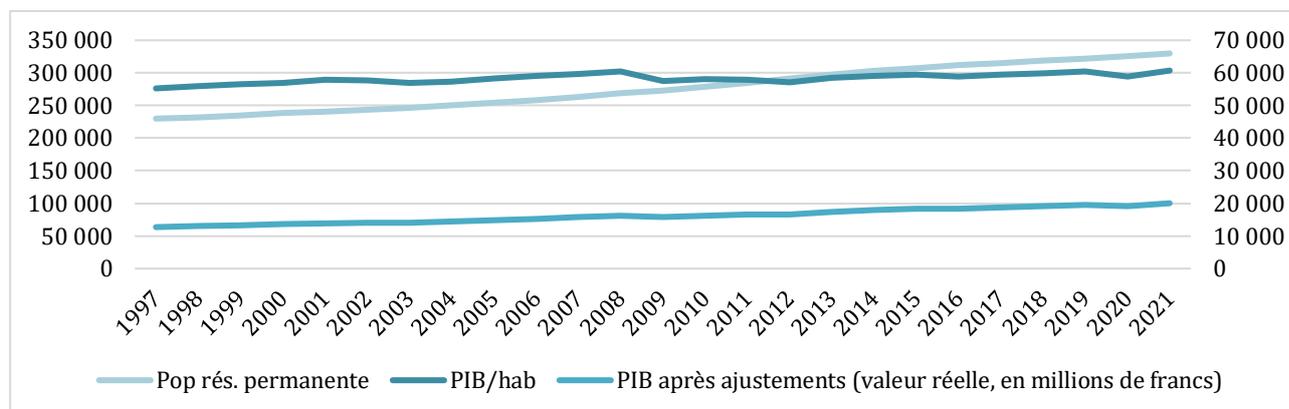
	CFC et AFP Total	% Nat. étrangère	CFC Total	% Nat. étrangère	AFP Total	% Nat. étrangère
Techniques audiovisuelles et production multimédia	47	10,6	47	10,6	-	-
Stylisme, décoration et design industriel	12	0,0	12	0,0	-	-
Artisanat	10	0,0	10	0,0	-	-
Formation aux bibliothèques, à la documentation et à l'archivisme	1	0,0	1	0,0	-	-
Commerce et administration non définis	381	14,4	381	14,4	-	-
Travail de secrétariat et de bureau	10	20,0	-	-	10	20,0
Vente en gros et au détail	271	39,9	245	38,0	26	57,7
Utilisation d'un ordinateur	-	-	-	-	-	-

	CFC et AFP Total	% Nat. étrangère	CFC Total	% Nat. étrangère	AFP Total	% Nat. étrangère
Conception et administration de bases de données et de réseau	-	-	-	-	-	-
Développement et analyse de logiciels et d'applications	51	15,7	51	15,7	-	-
Ingénierie chimique et processus	23	13,0	23	13,0	-	-
Technologie de la protection de l'environnement	4	25,0	4	25,0	-	-
Électricité et énergie	80	28,8	80	28,8	-	-
Électronique et automatisation	80	26,3	80	26,3	-	-
Mécanique et techniques apparentées	104	13,5	95	9,5	9	55,6
Véhicules à moteur, bateaux et aéronefs	147	20,4	122	15,6	25	44,0
Traitement des aliments	80	20,0	71	12,7	9	77,8
Matériaux (verre, papier, plastique et bois)	52	9,6	44	6,8	8	25,0
Textiles (vêtements, chaussures et cuir)	18	0,0	15	0,0	3	0,0
Architecture et urbanisme	57	5,3	57	5,3	-	-
Construction et génie civil	209	35,4	196	33,7	13	61,5
Culture et élevage	85	1,2	81	0,0	4	25,0
Horticulture	45	13,3	28	7,1	17	23,5
Sylviculture	14	0,0	13	0,0	1	0,0
Sciences vétérinaires	8	0,0	8	0,0	-	-
Études dentaires	29	27,6	29	27,6	-	-
Soins infirmiers et formation de sages-femmes	103	35,9	103	35,9	-	-
Diagnostic médical et technologie de traitement	25	8,0	25	8,0	-	-
Travail social et orientation	123	22,0	96	15,6	27	44,4
Programmes interdisciplinaires et certifications impliquant la santé et la protection sociale	2	50,0	2	50,0	-	-
Services domestiques	50	28,0	42	21,4	8	62,5
Services de soins de beauté et de coiffure	22	31,8	21	28,6	1	100,0
Hôtellerie et services de restauration	81	33,3	59	22,0	22	63,6
Services et transports	15	0,0	15	0,0	-	-
Total	2 239	22,2	2 056	20,0	183	47,5

Source : OFS - Statistique de la formation professionnelle initiale (SBG-SFPI). / Service de la statistique du canton de Fribourg.

5. Graphique 1

Evolution de la population et du PIB du canton de Fribourg, de 1997 à 2021



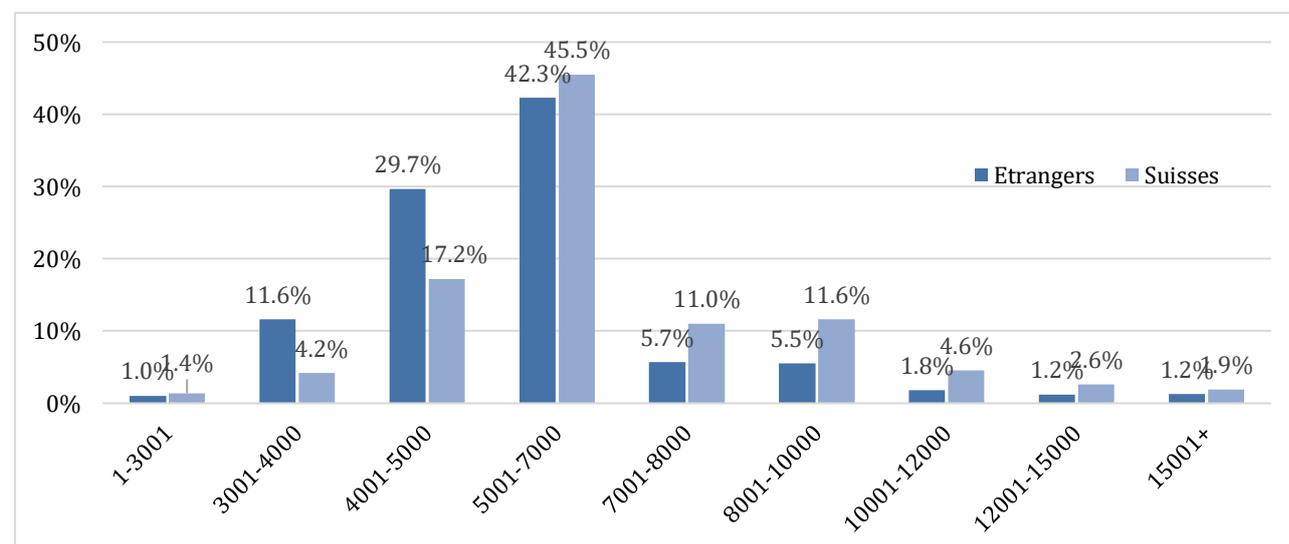
PIB : Estimations de mars 2023, corrigées de l'influence des prix (aux prix de 2015). Série désaisonnalisée, non corrigée des événements sportifs.

La population résidante au 31 décembre est estimée. Introduction de STATPOP en 2010. Dès lors, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse y sont inclus. Pour les années 1970, 1980, 1990 et 2000, les données ont été harmonisées avec la définition utilisée dans STATPOP.

Sources : Institut Créa d'économie appliquée de la Faculté HEC de l'Université de Lausanne, STATPOP, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel / Service de la Statistique du canton de Fribourg.

6. Graphique 2

Répartition des salariés par classe selon la nationalité, en 2020.



Estimation à partir d'un relevé par échantillon d'entreprises.

Salaire mensuel net standardisé (équivalent plein temps basé sur 4 1/3 semaines à 40 heures de travail) : salaire sans les cotisations sociales ; y c. les indemnités pour travail en équipe, le dimanche ou de nuit, rétribution des heures supplémentaires, 1/12 du 13^e salaire 1/12 des prestations non périodiques.

Les apprenties et apprentis, les stagiaires ou personnes payées à la commission ne sont pas comprises dans ces analyses.

Source : Enquête suisse sur la structure des salaires 2020 - Office fédéral de la statistique, Neuchâtel / Service de la Statistique du canton de Fribourg

ⁱ Le Relevé Structurel est une enquête par questionnaire auprès d'environ 200'000 personnes âgées de 15 ans ou plus faisant partie de la population résidante permanente vivant dans des ménages privés en Suisse. Sont assimilées à la population résidante permanente toutes les personnes de nationalité suisse avec domicile principal en Suisse, ainsi que tous les ressortissants étrangers avec une autorisation de résidence valable au moins 12 mois ou séjournant au moins depuis 12 mois en Suisse, à savoir les titulaires d'une autorisation d'établissement, les titulaires d'une autorisation de séjour (y compris les réfugiés reconnus), les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée équivalent à une durée cumulée minimale de 12 mois, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de séjour et les diplomates et fonctionnaires internationaux (y compris les membres de leurs familles). Les personnes étrangères titulaires d'une autorisation de séjour (permis B) ou d'une autorisation d'établissement (permis C) représentent environ 98% de la population de nationalité étrangère résidante permanente en Suisse ou dans le canton.